



LES MOBILITES Vallée de la chimie

Webinaire ADDVC
jeudi 28 mars 2024

Des lendemains qui respirent

MÉTROPOLE
GRAND **LYON**

Ordre du jour

- La zone à faibles émissions
- L'Agence des Mobilités
- Le plan de mobilité



LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS : Évolution du dispositif et accompagnement

Une réglementation nationale appliquée localement

Outil pour améliorer la qualité de l'air.

Répondre à la nécessité de protéger la santé publique.

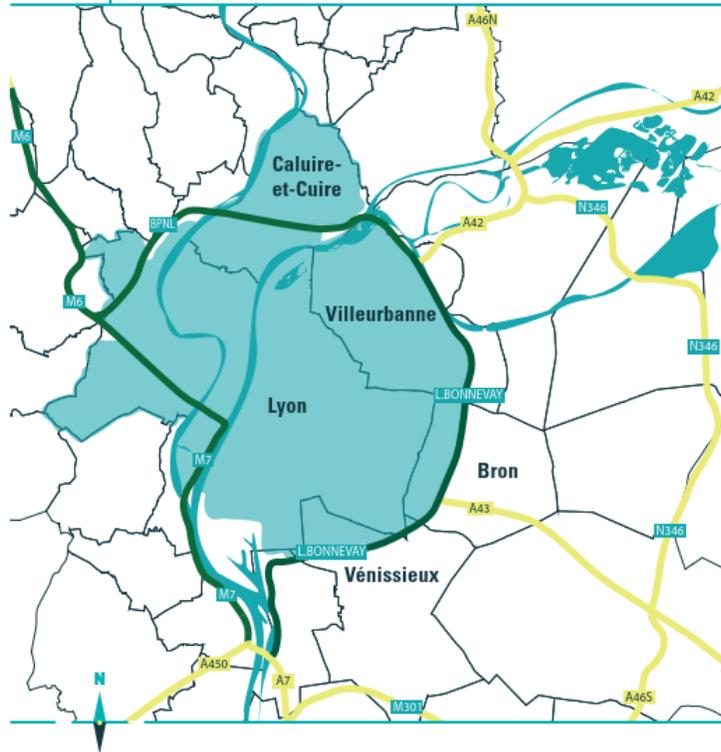
Engager et accompagner les changements de pratiques de mobilité.



Un projet adapté pour un périmètre plus juste

+ Pic de pollution

Évolution du périmètre de la réglementation ZFE dans le cadre de l'amplification*



- Périmètre de la ZFE
- Infrastructures autorisées à tous les véhicules
- Voies rapides intégrées au périmètre ZFE au 1^{er} janvier 2024 pour les véhicules des particuliers et des professionnels (interdiction des véhicules Crit'Air 5, 4 et non classés, ce qui laisse les véhicules Crit'Air 3 autorisés jusqu'au 1^{er} janvier 2025)*.

*Selon le projet présenté en Conseil de Métropole le 26 juin 2023, qui doit encore être décliné en arrêtés de circulation.

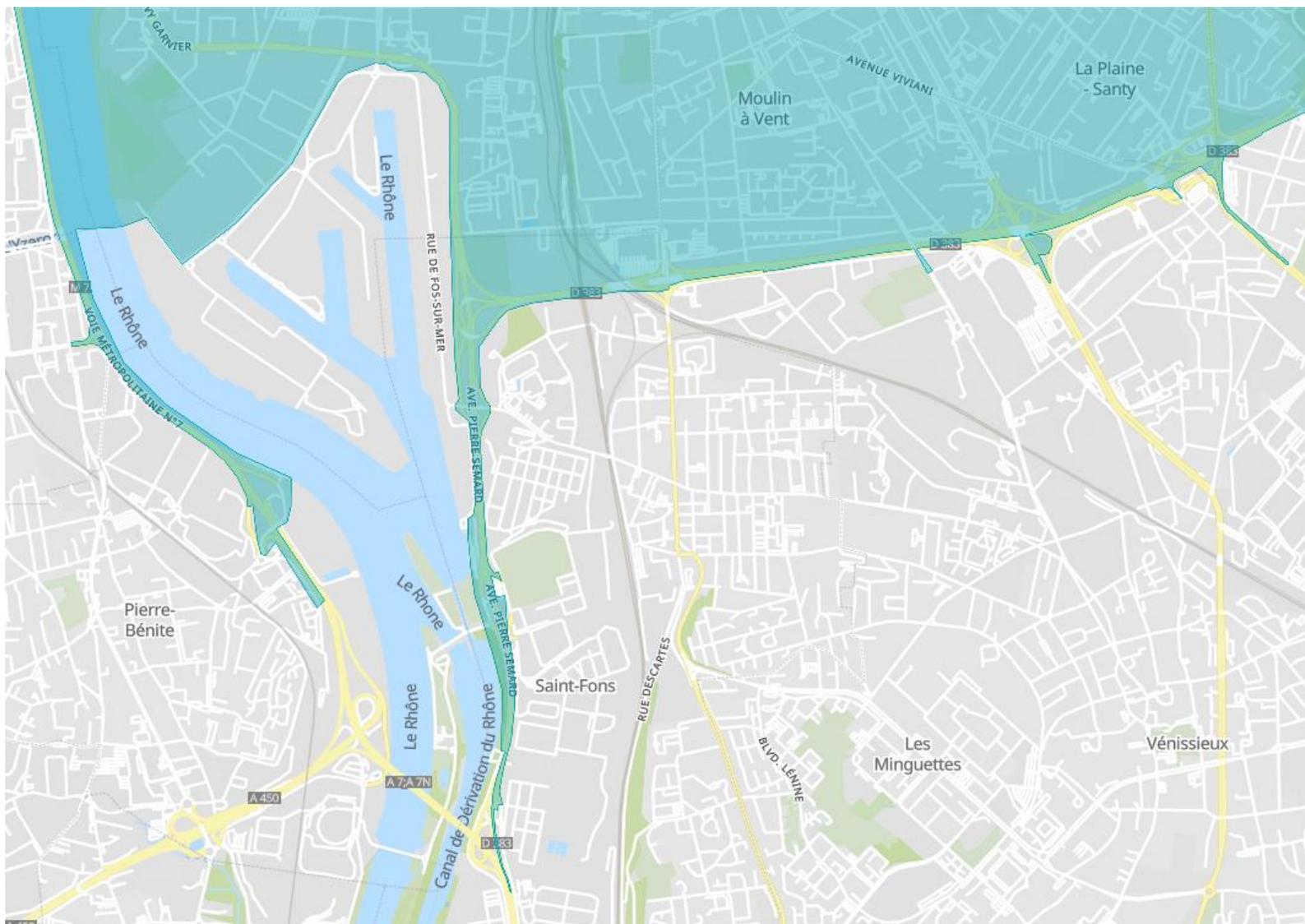
Mise en place de la Zone à Faibles Émissions en 2020 sur plusieurs communes :

- l'ensemble des arrondissements de Lyon
- les secteurs de Villeurbanne, Bron et Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnevey
- Caluire-et-Cuire

A partir du 1er janvier 2024, intégration des axes périphériques structurants dans le périmètre ZFE :

- M6-M7
- Périphérique nord
- Boulevard périphérique Laurent Bonnevey

Zoom sur le sud de la Zone

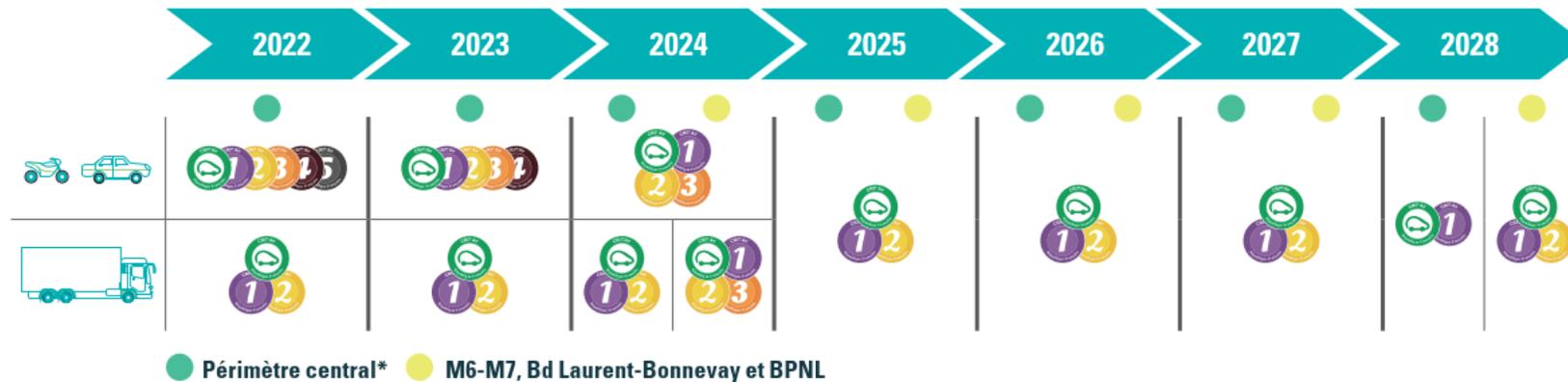


Un projet adapté avec un calendrier plus lisible

- **1er janvier 2024** : interdiction des Crit’Air 4, s’ajoutant aux Crit’Air 5 et non-classés
- **1er janvier 2025** : interdiction des Crit’Air 3
- **1er janvier 2028** : interdiction des Crit’Air 2 hors des voies structurantes d’agglomération. Ces dernières en resteront à l’interdiction des Crit’Air 3.

Autrement dit, à partir du 1^{er} janvier 2028, seuls les Crit’Air 0 ou 1 pourront circuler dans la ZFE, à l’exception des grandes infrastructures routières métropolitaines qui resteront accessibles aux Crit’Air 2.

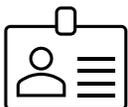
Vignettes Crit’Air acceptées au sein du périmètre ZFE :



* Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron, Vénissieux et les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent-Bonnevay



Un **dispositif d'aides** pour accompagner la transition vers des véhicules à faibles émissions (véhicule crit'air 1 et véhicules électriques, scooter électrique, vélo cargo, VAE)



Un **cadre dérogatoire** pour prendre en compte les difficultés (faibles ressources, situations spécifiques...)



Un service de **conseil en mobilité** via des rendez-vous d'accompagnement personnalisé



Un **accompagnement des employeurs** dans le cadre de leurs démarches mobilité durable



Le **développement de solutions de mobilité alternatives** :

Développer les transports en commun:
déploiement de corridors bus, prolongation du métro B,
mise en service des tramways T6, T9 et T10

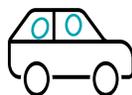


Étendre le réseau de pistes cyclables et créer les Voies lyonnaises, réseau de 200 km de voies cyclables larges et sécurisées à horizon 2026, 355 km à horizon 2030

Augmenter les arceaux de stationnement vélo (de 15 000 à 60 000)

Subventionner l'achat de vélos

Étendre le réseau de vélos en libre-service Vélo'v et le faire évoluer



Développer le covoiturage et l'autopartage

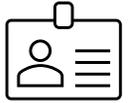


Développer les bornes de recharge pour les **motorisations alternatives** (électrique, bio-GNV, hydrogène, GPL...)



+
Articulation avec les diagnostics de flottes proposés par la CCI et la CMA dans le cadre de la convention avec la MDL

Les mesures d'accompagnement



Un **cadre dérogatoire** pour prendre en compte les difficultés (faibles ressources, situations spécifiques, etc.)



PARTICULIERS

Type de dérogation	Au 1 ^{er} janvier 2024
Petit Rouleur 52 droits <i>ouverte aux Crit' Air 5,4,3,2 et NC</i>	✓
Collection	✓
Sécurité Civile	✓
Asso intérêt Général	✓
Délais livraison	✓



PROFESSIONNELS

Type de dérogation	Jusqu'au 31/12/2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
Délais de livraison	✓	✓
Approvisionnement marchés	✓	✓
Approvisionnements AMAP	✓	✓
Petit rouleur Pro 52 droits <i>ouverte aux VUL et PL Crit' Air 5,4,3,2 et NC</i>	✗	✓
Véhicules spécifiques (Cam et Ctte) <i>Ben amo/ben/cit eau/fg td/beton/pte eng</i>	✓	✓
Amortissement Crit'Air 2	✗	Activation en 2028

Des aides renforcées



PARTICULIERS

Être détenteur d'un véhicule léger ou d'un deux-roues Crit'Air 2, 3, 4, 5 ou non classé, que vous souhaitez mettre au rebut ou bien céder si le véhicule est Crit'Air 2

Résider dans l'une des 59 communes de la Métropole de Lyon

Habiter ou travailler dans le périmètre de la ZFE

Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 22 983 €

Ces aides sont valables à la fois pour :

- > L'achat, la location longue durée supérieure ou égale à 24 mois et la location avec option d'achat;
- > Un véhicule neuf comme un véhicule d'occasion.

Aides proposées par la Métropole de Lyon contre mise au rebut d'un véhicule (léger ou deux/trois roues motorisés) Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé ou pour le retrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART		
	≤ 6 358 €	> 6 358 € ≤ 14 089 €	> 14 089 € et ≤ 22 983 €
Voiture électrique	3 000 €	2 500 €	2 000 €
Voiture Crit'Air 1 neuve (hors hybride rechargeable)	3 000 €	2 500 €	2 000 €
Voiture Crit'Air 1 occasion (hors hybride rechargeable)	3 000 €	2 500 €	-
Retrofit électrique	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Vélo à assistance électrique	1 000 €	750 €	500 €
Vélos « familiaux » (cargos/triporteurs/longtails...) à assistance électriques ou mécaniques	2 000 €	1 500 €	1 000 €

- La Métropole augmente de 1 000 € les aides pour l'acquisition d'un véhicule propre.
- Le plafond d'éligibilité a été relevé pour rendre les aides accessibles à près de 80% des ménages.



PROFESSIONNELS

Moins de 250 salariés

CA annuel < 50 millions €

Micro, petites et moyennes entreprises justifiant d'un siège social, établissement, succursale sur le territoire de la Métropole

	100% GNV-GNL	100% électrique	100% hydrogène	
Poids Lourds > 3,5T Neuf et occasion	10 000 €	10 000 €	13 000 €	
Véhicules Utilitaires Légers < 3,5T Neuf et occasion	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
Retrofit Poids Lourds > 3,5T Véhicules Utilitaires Légers < 3,5T	6 000 € 3 000 €	6 000 € 3 000 €		
Vélo-cargo (2,3,4 roues)/remorque à assistance électrique Neuf et occasion		3 000 € (dans la limite de 60% du coût HT)		
Vélo-cargo (2,3,4 roues)/remorque mécanique Neuf et occasion				1 000 € (dans la limite de 60% du coût HT)

→ jusqu'à 6 véhicules pour les entreprises implantées dans l'une des 59 communes.

2 majorations possibles proposées en complément de ces aides :

+ 1000€ si mise au rebut d'un véhicule Crit' Air 3 ou plus

+ 1000€ si souscription à un contrat de fourniture d'énergie verte (gaz ou électricité)



L'AGENCE DES MOBILITES

L'Agence : lieu d'information et de conseil



- Ouverture en septembre 2022
- Où? *120 rue Massena à Lyon 6*
- Pour qui ? *les usagers professionnels ou particuliers*
- Pourquoi ? *Informers sur les services de mobilité de la Métropole et conseiller individuellement les usagers dans leur transition de mobilité*



Permanences délocalisées

📍 Hôtel de ville - 1 place Roger Salengro

📅 Les derniers lundis du mois
de 14h à 17h45, à partir de mars 2024

Prendre rendez-vous à l'Agence des Mobilités :

- Par le formulaire Toodego
- **Par tél au centre d'information et de contact de la Métropole de Lyon :**
04 78 63 40 00 (service ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h)
- **Directement à l'Agence des Mobilités :**
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h45. Fermeture le mardi matin.
Les rendez-vous durent de 20 à 45 min et peuvent se faire en présentiel ou à distance.

Permanences téléphoniques des conseillers mobilité les mardis de 13h30 à 16h00 via 04 78 63 40 00

Le rendez-vous de conseil en mobilité



1303 rendez-vous en 2023

Établir un diagnostic des pratiques



Informé sur la ZFE



Présenter les mesures d'accompagnement



Envoi d'un compte-rendu avec préconisations

Des opportunités pour réinterroger ses pratiques de mobilité :
- changement de vie (déménagement, passage en retraite...)
- être impacté par la réglementation ou par un chantier perturbant (allongement de temps de trajet)
- Panne ou projet de renouvellement de véhicule



Aides et dérogations éligibles à la situation de l'utilisateur



Solutions de mobilité alternatives adaptées aux besoins de l'utilisateur et formation aux outils d'aides à la mobilité

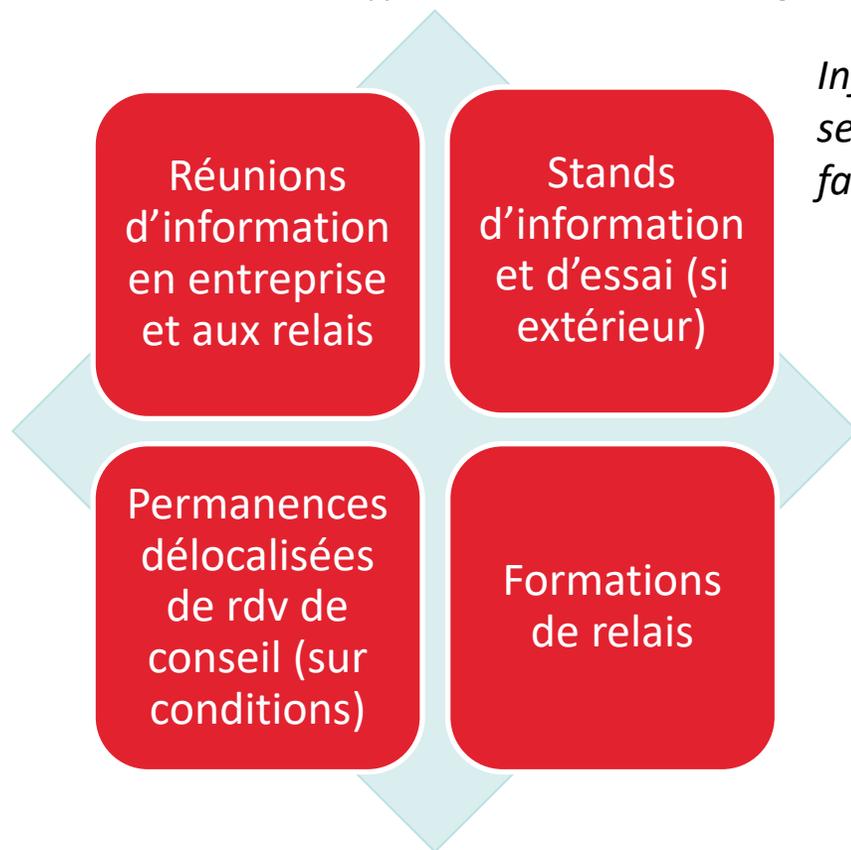


L'Agence hors les murs



121 stands en 2023

Les différents types d'intervention de l'Agence



*Informar,
sensibiliser,
faire tester*



CC Carré de Soie – juillet 2023



Salon de l'Auto Sept 2023



Pour connaître notre calendrier :
« L'Agence des Mobilités près de chez vous »
sur <https://mobilites.grandlyon.com>



D'Onlymoov à l'Agence des mobilités



Nouvel outil + accessible
pour répondre aux
nouveaux besoins des
usagers



Nouvelle appellation en
lien avec la marque
Agence des Mobilités



Portail unique des
services mobilités
de la Métropole



1 URL d'accès
mobilites.grandlyon.com

+ www.mobiliteentreprise.grandlyon.com
pour un accès direct à l'espace sur le conseil
en mobilité employeur



Accueil / Professionnels / La mobilité durable au...

La mobilité durable au travail

Je m'informe

Les enjeux

[Les dispositifs et les aides](#)

Les ressources juridiques

Les contacts de proximité

J'agis

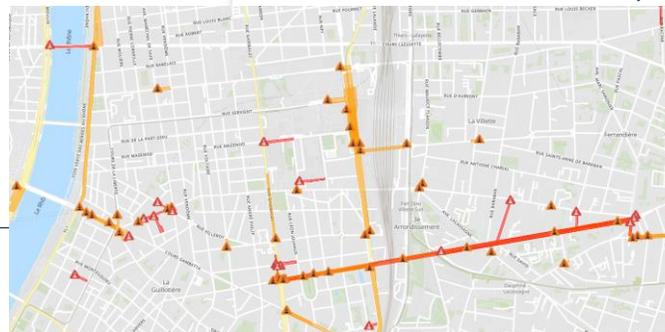
Le Plan de Mobilité Employeur

Le Plan de Mobilité Employeur Commun

Les actions à mettre en oeuvre

L'annuaire des acteurs

Les partenaires



Un accompagnement spécifique des employeurs volontaires

1

INFORMATION ET SENSIBILISATION DES SALARIÉS

- Présentation de tous les services mobilité
- Points info multimodaux (PIM) « terrain »
- Séances de coaching individuel
- Tests et expérimentation des services de mobilité
- Évènements thématiques et multimodaux

2

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DANS LA MISE EN PLACE D'UN PDME*

**Plan de Mobilité Employeur*

- Diagnostic : état des lieux, enquête salariés et employeurs, étude d'accessibilité
- Définition, suivi et évaluation du plan d'actions
- Coordination/animation de la démarche mobilité

3

BOITE À OUTILS ET SERVICES

- Rencontres « Mobilité et employeurs »
- Formation référents mobilité
- Label employeur « Mobilité Durable »
- Newsletters, flashes info, réseaux sociaux
- Kit diagnostic : enquêtes et état des lieux
- Kit de communication : affiches, modèles mails
- Kit « Plan d'actions » : catalogue et fiches actions détaillées
- Annuaire acteurs mobilité

ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE (SERVICES ET INFRASTRUCTURES)

- ❑ Une démarche coconstruite avec SYTRAL Mobilités et les développeurs économiques
- ❑ Un partenariat avec les chambres consulaires
- ❑ **Des stands directement dans vos établissements**
- ❑ Des rencontres « Employeurs et Mobilités »
- ❑ Un espace dédié sur l'Agence des Mobilités en ligne
- ❑ Un guide pratique



Un accompagnement individuel progressif / à la carte

Caractéristiques de l'accompagnement

L'éligibilité de l'employeur

- Site implanté sur le périmètre couvert par SYTRAL Mobilités
- 11 salariés minimum *ou* déménagement
- 50 salariés pour le bloc 3

Les engagements de l'employeur

- Désigner un Référent Mobilité pour structurer et animer la démarche mobilité durable
- Fournir un [état des lieux](#)
- Transmettre un plan d'actions (si existant)
- Réfléchir à la mise en place du Forfait Mobilités Durables en lien avec la loi LOM (art. 82)
- Diffuser les informations mobilité aux salariés et communiquer sur la prise en charge transport

Accès à L'OFFRE DE SERVICE de SYTRAL Mobilités et de la Métropole de Lyon

*choix entre 3 blocs
d'accompagnement cumulables*

❑ Bloc 1 – Informations et avantages

- Kit de communication
- Tarification nouvel abonné via les offres découvertes
- Présentation de l'offre et des services de mobilité aux salariés
- 1 RDV annuel de suivi et de conseil

❑ Bloc 2 – Animations mobilités

- Accès au bloc 1
- Coordination d'un Point Information Multimodale
- Distribution d'offres d'essai
- 1 stand thématique (vélo, covoiturage, etc.) **ou** 35 séances de conseils individualisés
- Interventions des chambres consulaires pour un diagnostic de flotte et préconisation de renouvellement et/ou optimisation



❑ Bloc 3 – Diagnostic mobilité

- Accès aux blocs 1 + 2
- Réalisation d'un diagnostic (tous les 3 ans) : cartographie de géolocalisation des salariés + enquête salariés exhaustive (rapport d'analyse commenté + présentation des résultats + infographie)
- Aide à la définition du plan d'action
- Avantages tarifaires d'une démarche mobilité pour les employeurs et les salariés



Suppression de l'accès aux services, à la boîte à outils et aux tarifs préférentiels en cas de non-respect des engagements

⇒ Engagement moral des employeurs

⇒ Engagement via des conventions avec les opérateurs de mobilité pour les avantages tarifaires

Accompagnement des zones d'activité économique prioritaires

Caractéristiques de l'accompagnement

L'éligibilité de l'association d'entreprises

- Priorisation métropolitaine en fonction de la superficie et du nombre de salariés de la zone, de l'engagement de l'association d'entreprises et de la qualité de l'offre et des services de mobilité existants

Les engagements de l'association d'entreprises et de ses membres

- Désigner un Référent Mobilité pour structurer et animer la démarche mobilité durable
- Participer à l'enquête employeur
- Transmettre un plan d'actions (si existant)
- Participer aux Rencontres "Mobilités et Employeurs" (3/an) et aux réunions de coordination du PDMEC
- Organiser un événement mobilité annuel et participer au Challenge Mobilité AURA
- Diffuser les informations mobilité aux salariés

- *A titre individuel : inciter les employeurs à définir et mettre en œuvre un plan d'action individuel*



Information/sensibilisation des salariés

- Réunion d'information Mobilité (1/an)
- Animations Mobilité (2/an)
- Séances de conseil individuel (150/an)

Diagnostic Mobilité

- Diagnostic d'accessibilité
- Enquêtes origine/destination des salariés et employeurs
- Traitement des données de localisation
- Évaluation du potentiel de report modal et restitution

Ressource/animation/coordination/suivi

- Financement partiel d'un poste ou mise à disposition de ressource
- Accompagnement à la définition et mise en œuvre du plan d'actions collectif
- Animation de 4 réunions de coordination/an du PDMEC avec le collectif
- 4 RDV annuels de suivi et de conseil
- Traitement des remontées « terrain »



Suppression de l'accès aux services, à la boîte à outils et aux tarifs préférentiels en cas de non-respect des engagements

- ⇒ Engagement **via conventionnement pour 4 ans** avec la Métropole / SYTRAL Mobilités / Association d'entreprises
- ⇒ Accès à la tarification uniquement via l'engagement individuel des employeurs de la zone



LE PLAN DE MOBILITE

L'ADDVC anime le Plan de Mobilité de la Vallée de la Chimie

- Diffusion régulière d'informations aux entreprises sur l'offre de service sur le territoire, les aménagements et leurs évolutions :
 - TAD, covoiturage, TER, transport en commun, voies lyonnaises, arrivée du tram T10
- Promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle :
 - Suivi des communautés de covoiturage : IFPEN/TotalEnergies CRES/Axel'One à Solaize, Elkem Silicones/Sequens centre de recherche/Axel'One à Saint-Fons, Symbio/Sequens/Interfora lfaip à Saint-Fons, JTekst à Irigny
 - Participation au Challenge Mobilité
 - Proposition d'animations autour du vélo (déploiement du dispositif GoodWatt en 2022 et 2023,...), TAD et des transports en commun, TER
- Lien avec les acteurs institutionnels :
 - Demande de pérennité du transport à la demande
 - Demande d'augmentation de l'offre du bus 64
 - Demande de ligne 64 express et de régularité de la desserte
- Mise à jour 2024 : actualisation via une enquête salariés à diffuser largement dans les entreprises (horizon pintemps 2024)

Merci



Kevin HERRERA
Conseiller Mobilité
kherrera@grandlyon.com



Maelly VIARD
Cheffe de projet Management de la
mobilité
Métropole secteur Est
mviard@grandlyon.com



agencedesmobilites@grandlyon.com



Claire MORAND
Chargée de mission
ADDVC
claire.addvc@gmail.com